ARRETÉ N° UCA-2026-615

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DU MAGISTÈRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU MAGISTÈRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE comme suit :

Magistère Développement Economique - 1ère année

Membres du jury

Samuel GUERINEAU, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Claudio ARAUJO, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Magistère de Développement Economique - 2ème année

Membres du jury

Samuel GUERINEAU, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Claudio ARAUJO, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Magistère de Développement Economique - 3ème année

Membres du jury

Samuel GUERINEAU, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Claudio ARAUJO, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

Florent BRESSON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Vianney DEQUIEDT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric ROCA FERNANDEZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 12 novembre 2026

Le 12 novembre 2026

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.